

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2019

**Présents :** Mr DUVAL, Mme STUHLER, Mrs JOUSSELY, BESSE, Mme PARTONNAUD, M.MASSIAS, Mmes FEYDI, DELPECH et BAKKER-SMITH

**Représentés :** Mr LALISOU, Mmes TABOURET, LACROIX et MAURANGE

Convocation : le 26 juin 2019

Secrétaire de séance : Mme STUHLER Nadine

Ordre du jour :

## ◆ Projet de consultation de la population concernant le projet éolien de Queue d'Ane

M. le Maire expose :

- qu'aucune nouvelle n'a été donnée à ce sujet par les services de l'Etat
- que seul le gestionnaire du projet a remis le 18 juin dernier un document relatant les différentes phases de ce projet
- que l'enquête publique doit intervenir au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019
- qu'un vote à titre de « simple avis » doit être demandé à la commune
- que la consultation des Saint Saudais sur ce projet, même à titre d'avis, semble essentielle
- que seul l'Etat pourrait proposer un référendum concernant ce projet, la commune n'étant pas compétente
- qu'il a envisagé que la population des communes de SAINT JORY DE CHALAIS et de SAINT SAUD LACOUSSIERE ainsi que celle de MILHAC DE NONTRON (impactée par un projet similaire) soit néanmoins consultée pour un simple « avis »
- que le Conseil Municipal de la commune de SAINT SAUD se rangera alors à cet avis local quel qu'il soit.

La discussion s'est ouverte, et le texte de la délibération a été rédigé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Puis il a été passé au vote de la délibération suivante :

- Sur le texte de la consultation : Oui ou Non à l'installation du projet éolien de Queue d'Ane
- Sur les électeurs : Choix de la liste électorale, sans procuration possible
- Sur la date : le 31 août 2019 de 8 h à 18 h

Monsieur le Maire a été chargé d'organiser cette consultation.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 9 Représentés : 4

Absents : Néant

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 12h30